



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 6 juillet 2026, à 19h00, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à greffe@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 6 juillet 2026.

Dérogation mineure no. 669

39, rue Sugar Hill, lot 6 452 667, zone ID-23-N14, District de East-Hill.

Nature et effets de la demande :

Demande visant la construction d'un terrain de tennis à une distance de 15,5 mètres de la limite de propriété avec le chemin Sugar Hill et l'installation d'une clôture ayant une hauteur de 3 mètres (10 pieds) entourant le terrain de tennis.

L'article 31 et l'annexe VII du règlement de zonage no 596 stipule qu'un terrain de tennis doit respecter une marge de recul de 60 mètres avec la limite de propriété du chemin public.

L'article 38 du règlement de zonage no 596 stipule qu'une clôture située en cour avant doit respecter une hauteur de 1,2 mètres (4 pieds).

Donné à Lac-Brome
Ce 19 juin 2026

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier